

DEMANDE D'ADMISSION HOSPITALISATION DE JOUR

SMR-FO-ADM-0056 Version 03 DA: 21/10/2025 Page 1 sur 1

Demande d'admission à compléter et à retourner par messagerie sécurisée à l'adresse hopitaldejour.lordat@a-3-s.mssante.fr / hopitaldejour.lordat@a-3-s.fr ou par fax au 04.68.60.41.64

Date de la demande :/		
IDENTITÉ :	DU PATIENT	
NOM DE NAISSANCE :	Adresse	
Nom usuel:	Code Postal :Ville :	
1 ^{er} Prénom de naissance :	N° téléphone :	
Date de naissance :// Sexe : □ F □ M	Adresse e-mail:	
	ALICATION DE TOUR	
MOTIF D'HOSPITALISATION DE JOUR		
	INS SPÉCIFIQUES	
☐ Kinésithérapie	☐ Education physique Adaptée	
☐ Ergothérapie et adaptation du domicile ☐ Suivi psychologique	☐ Prise en charge diététique ☐ Administration IV de fer VENOFER	
TRAITEMENT EN COURS	IDENTITÉ DU MEDECIN DEMANDEUR	
Joindre la copie de l'ordonnance	Cachet et signature du médecin demandeur	
•		
Cadre réservé à l'établissement		
Réponse de la commission d'admission		Date de réception de la demande :
Avis favorable, séjour pertinent		/
☐ Consultation externe planifiée le :		Date de la commission :
☐ Admission directe le :		/
Accord du patient : □ Oui □Non		
Message laissé :		Signature
_		Médecin ou Cadre de Santé/IDEc):
Avis défavorable, séjour en hôpital de jour non pertine	<u>nt</u>	
Motif du refus		
Réorientation:		
Commentaires:		

Informations: Les documents de vos patients, en hospitalisation comme en consultation, peuvent vous être adressés par mail sécurisé. Cela à l'avantage d'être plus rapide, d'être sécurisé et vous permet d'archiver les courriers de manière plus simple sur votre ordinateur. Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée et du règlement général sur la protection des données, le patient dispose d'un droit d'accès de rectification, d'opposition d'effacement et de limitation de l'utilisation de ces données qu'il peut exercer auprès du médecin qui le suit et/ou du délégué de protection des données du SMR Centre de Lordat (dpo@a-3-s.fr). Le patient peut également exercer un recours auprès de la CNIL (www.cnil.fr).